

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2025-01-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 avril à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Effiat sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**MIS EN LIGNE LE****Date de convocation** : 28 mars 2025**02 MAI 2025**

**Nombre de membres** : en exercice : 118  
 Présents : 71 Pouvoirs : 11  
 Votants : 82 (dont 11 procurations)

**Présents** : Simon ADDERLEY (SAINT-ANGEL) ; Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT-OURS-LES-ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT-ELOY-LES-MINES) ; Marie-Andrée BERKES (SAINT-OURS-LES-ROCHES) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Chantal BLOT-BOUCHE (SAINT-PARDOUX) ; Michel BOILOT (SAINT-GAL-SUR-SIOULE) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Jérôme BOUYGES (BLOT L'EGLISE) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT-ANGEL) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE) ; Gérard COMBEAUD (SAINTE-CHRISTINE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Alain DESNIER (SAINT-HILAIRE-LA-CROIX) ; Dominique DINYTASZ (MENAT) ; Gaëtan DUBIEN (ARTONNE) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT-GAL-SUR-SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT-GERVAIS D'AUVERGNE) ; Patrice GIRAUD (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS) ; Claude GRENAT (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS) ; Ludovic HENOT (MANZAT) ; Marie Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT-ELOY-LES-MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ; Damien LABBE (SAINTE-CHRISTINE) ; Paul LASSET (SAINT-MYON) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Jean-Claude LEMOINE (SAINT-MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES-COMPS) ; Gilles MAS (SAINT-GENES-DU-RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF-EGLISE) ; Sabine MICHEL (LAPEYROUSE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT-AGOULIN) ; Julien PERRIN (SAINT-GEORGES-DE-MONS) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Dominique PRADEL (MOUREUILLE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Patrick QUINTY (VITRAC) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT-GEORGES-DE-MONS) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Bruno RYCKEBUSCH (SAINT-REMY-DE-BLOT) ; Odile SOULIER (SAINT-GERVAIS D'AUVERGNE) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES)

**Absents ayant donné procuration** :

Fernand ANTUNES (Les Ancizes Comps) ayant donné procuration à Didier MANUBY (Les Ancizes Comps)  
 Michel AUBIGNAT (Saint Remy de Blot) ayant donné procuration à Bruno RYCKEBUSCH (Saint Remy de Blot)  
 Mickaël BARE (Charbonnières les Vieilles) ayant donné procuration à Sébastien PORTIER (Charbonnières les Vieilles)  
 Davy BELLARD (Neuf-Eglise) ayant donné procuration à Gérard MASSON (Neuf-Eglise)  
 Grégory BONNET (Montcel) ayant donné procuration à Jean-François PORTE (Montcel)  
 Jérôme BOREL (Servant) ayant donné procuration à Josette MOULY (Servant)  
 Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Dominique PRADEL (Moureuille)  
 Pierre EVRAIN (Loubeyrat) ayant donné procuration à Sébastien BLANC (Loubeyrat)  
 Pascal LABBE (Saint Agoulin) ayant donné procuration à Michel PAQUET (Saint Agoulin)  
 Amélie PEREZ (Châteauneuf les Bains) ayant donné procuration à Jocelyne LELONG (Sauret Besserve)  
 Jean-Luc PORTE (Jozerand) ayant donné procuration à Marie-Françoise HUBERT (Jozerand)

**Objet : FIXATION D'UN BAREME D'INDEMNISATION DES PROPRIETAIRES ET DES EXPLOITANTS POUR LES TRAVAUX EFFECTUES EN PROPRIETES PRIVEES**

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le barème suivant, pour l'indemnisation des propriétaires et des exploitants lors de travaux d'eau ou d'assainissement effectués en propriétés privées :

**1) Indemnisation du/des propriétaire(s) pour les dommages permanents :**

L'indemnisation est versée en une seule fois, au propriétaire, avant le début des travaux.

Type d'ouvrage	Montant par ouvrage
Canalisations <sup>1</sup>	0,45 € TTC / mètre linéaire
Dalle béton pour repérage et protection des affleurants	100 € TTC / mètre carré
Regard de vidange/ventouse	200 € TTC / regard
Regard d'équipements (vannes, by-pass, compteur, réducteur de pression, etc.)	400 € TTC / regard

<sup>1</sup> Dans le cas de plusieurs canalisations posées en parallèle, l'indemnisation restera identique.

**2) Indemnisations du/des exploitant(s) pour les pertes de culture :**

L'indemnisation est versée en une seule fois, à l'exploitant, à la suite des travaux.

Cette indemnisation est indexée sur la version en cours du Barème des indemnités de dommages instantanés édité par la Chambre de l'Agriculture du Puy de Dôme au moment de l'établissement de la convention de servitude.

Cette indemnisation est égale à l'indemnité totale par hectare, selon la nature des cultures, divisée par 10 000 et multipliée par le nombre de mètres carrés réellement endommagés.

Quel que soit le cas, l'exploitant recevra une indemnisation forfaitaire minimale de 50 € TTC.

*Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 27 mars 2025.*

**LE COMITE SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le barème ci-dessus, pour l'indemnisation des propriétaires et des exploitants lors de travaux d'eau ou d'assainissement effectués en propriétés privées.



Fait et délibéré à Effiat,  
Le 05 avril 2025

Le Président,  
Luc CAILLOUX